

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1838**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain situées 11-13, rue Rebatel et appartenant à la SCI UTEI Rebatel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1838**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain situées 11-13, rue Rebatel et appartenant à la SCI UTEI Rebatel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon, se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue Rebatel à Lyon 3°, 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 442 mètres carrés environ, libres de toute location ou occupation, à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 39 et 40 de la section BK et appartenant à la SCI UTEI Rebatel.

Aux termes du compromis, la SCI UTEI Rebatel céderait les terrains en cause pour partie à titre gratuit, soit une superficie de 140 mètres carrés, en vertu des dispositions du permis de construire n° 69.383.07.00589 du 30 avril 2008 et le surplus, soit une superficie de 302 mètres carrés au prix de 27 089,40 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 27 089,40 €, de 2 parcelles de terrain nu à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 39 et 40 de la section BK situées à Lyon 3° et appartenant à la SCI UTEI Rebatel, dans le cadre des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue Rebatel.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité, pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 211 200 - fonction 822 - pour un montant de 22 650 € HT, soit 27 089,40 € TTC correspondant au prix de l'acquisition et de 1 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.